



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2019-19-47 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications de la zone C1308

La grille des spécifications applicable à la zone C1308, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout du groupe d'usages C1 Commerce et service sensible au transport en commun et des spécifications afférentes à ce groupe d'usages indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 25 novembre 2019

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marlyne Turgeon

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 JANVIER 2020